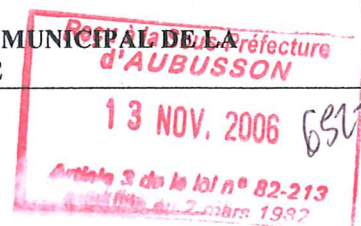


N° .....  
**- DEPARTEMENT DE LA CREUSE -**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**  
**COMMUNE DE SAINT PIERRE BELLEVUE**



Séance du 7 novembre 2006

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation 24 octobre 2006

L'an deux mil six, le sept novembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur PAROT René, Maire.

**Etaient présents : MM. PAROT René – PATEYRON Jean-Louis – CHABANT Jacques – NOURRISSÉAU Guy – GRAZEILLES René - BAYLE Daniel - CAGNARD Francis - MMES DUPHOT Olga - CHAVANCE Sylvie**

**Absents : ETIENNE Yves – LARBANEIX Geneviève -**

**Madame DUPHOT Olga a été élue secrétaire.**

**Objet : MOTION SOUTIEN DESSERTE FERROVIAIRE**

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

**Nécessité** d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris - Orléans - Châteauroux - La Souterraine - Limoges - Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

**Nécessité** d'une modernisation de la ligne Bordeaux - Guéret - Lyon et de la ligne Ussel - Montluçon.

**Les Elus affirment** que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire ou l'Adjoint délégué,**

